

S.A.R.L. S.L.E.
Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre
Commune de PLESTAN (22)

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE CENTRALE D'ENROBAGE À CHAUD ET
UN GROUPE DE CONCASSAGE - CRIBLAGE MOBILE
(recyclage de matériaux)**

ANNEXE 13

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Dénomination du ou des auteurs de l'étude :

S.A.R.L. S.L.E.
Parc d'Activités la Tourelle - Rue Becquerel
B.P. 30459 - 22400 LAMBALLE
Tél : 02.96.50.98.50 - Fax : 02.96.50.07.19
Monsieur BEUREL

assistée du Bureau d'Etude :
GEOARMOR Environnement
16, rue de Cézembre - 35135 CHANTEPIE
Tél : 02.99.41.47.02 - Fax : 02.99.41.52.02
Coordinatrice de l'étude : Frédérique MÉGRET

INTRODUCTION

La Société S.L.E. souhaite exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers et une plate-forme de transit (traitement-recyclage par concassage-criblage de matériaux inertes issus du B.T.P.) sur un terrain, spécifiquement aménagé pour accueillir des activités industrielles, localisé au sein du Parc d'activités du Carrefour du Penthièvre à PLESTAN (22).

- ▶ La centrale viendra se substituer aux centrales de Bréhand-Moncontour, du Quessoy (Z.A. de l'Espérance) et de Gouviard (Plénée-Jugon).

L'installation serait une centrale de type Tambour-Sécheur-Malaxeur-Recycleur 17 Major City Star de marque ERMONT ou similaire. La hauteur maximale des bâtiments sera de 12 m avec une cheminée de 17 m de haut.

Sa capacité sera de 230 t/h d'enrobés pour une production maximale de 185 000 t/an (en moyenne 160 000 t).

Le combustible utilisé sera le gaz naturel (ne contenant pratiquement pas de soufre). L'alimentation en granulats sera effectuée depuis les stockages disposés à proximité immédiate de la centrale.

- ▶ La quantité de matériaux du BTP accueillis sur la plate-forme de transit sera inférieur à 75 000 m³. Ces matériaux seront recyclés par concassage - criblage dans un groupe mobile. La production de matériaux recyclés sera de l'ordre de 100 000 tonnes / an.

Les impacts du projet et les mesures de limitation sont définis par thème aux pages suivantes.

SOMMAIRE

REPÈRES CARTOGRAPHIQUES

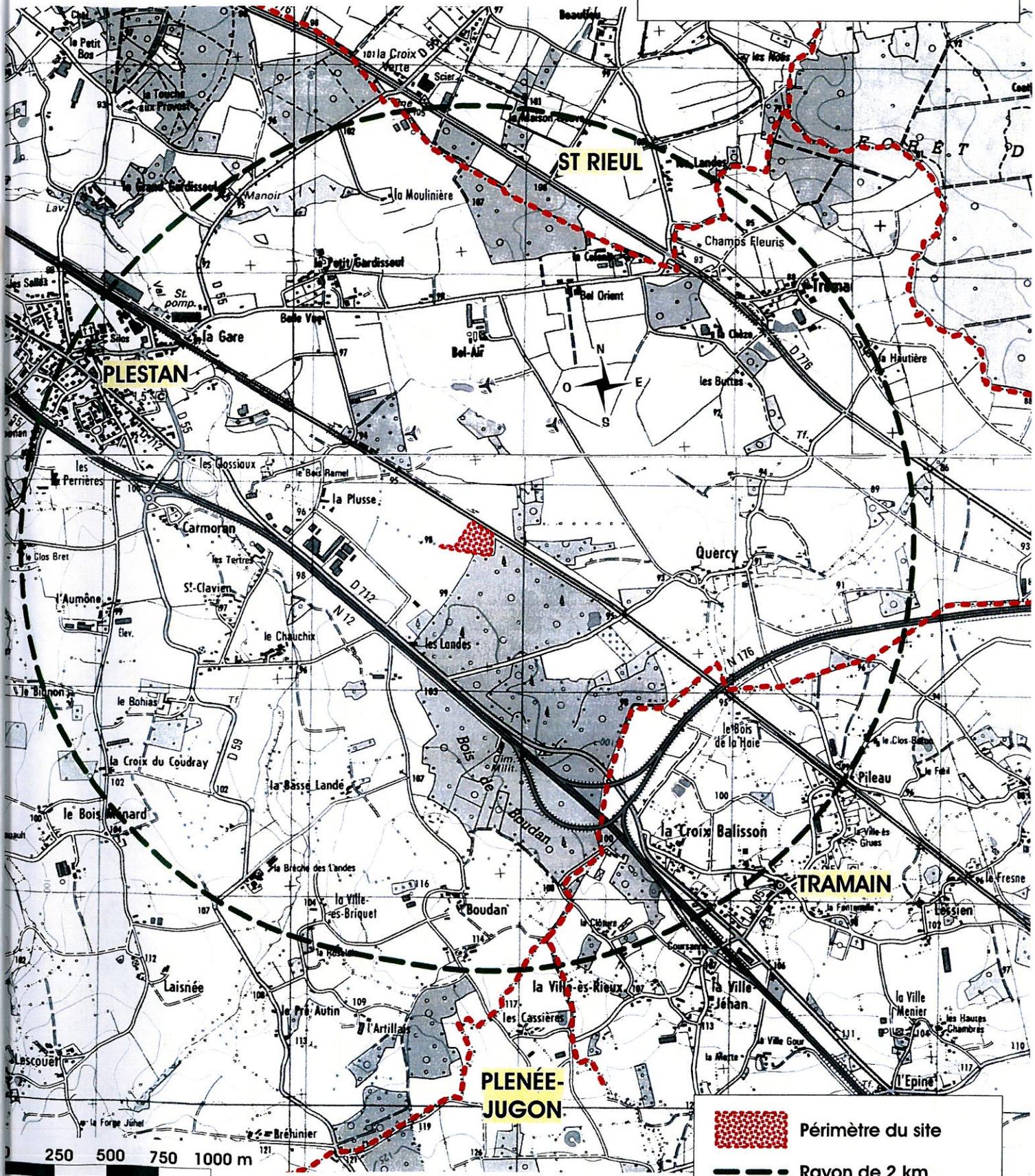
Situation sur carte IGN au 1/25 000	3
Situation parcellaire au 1/2 500	4
Plan d'ensemble au 1/1 000	5

IMPACTS DU PROJET ET MESURES DE LIMITATION

I- ASPECT PAYSAGER	6
II- LES MILIEUX BIOLOGIQUES	10
III- LES EAUX	12
IV- LE VOISINAGE	12
IV.1- La population	12
IV.2- Les niveaux sonores	12
IV.3- Les émissions atmosphériques - poussières et gaz	14
V- AUTRES ASPECTS	16
VI- LA SANTÉ HUMAINE	16
VII- CONCLUSIONS	17

S.L.E.
P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
Commune de PLESTAN - 22

SITUATION AU 1/25000
sur fond IGN



-  Périmètre du site
-  Rayon de 2 km
-  Limite de commune

S.L.E.
 P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
 Commune de PLESTAN - 22

 SITUATION PARCELLAIRE
 AU 1/2500



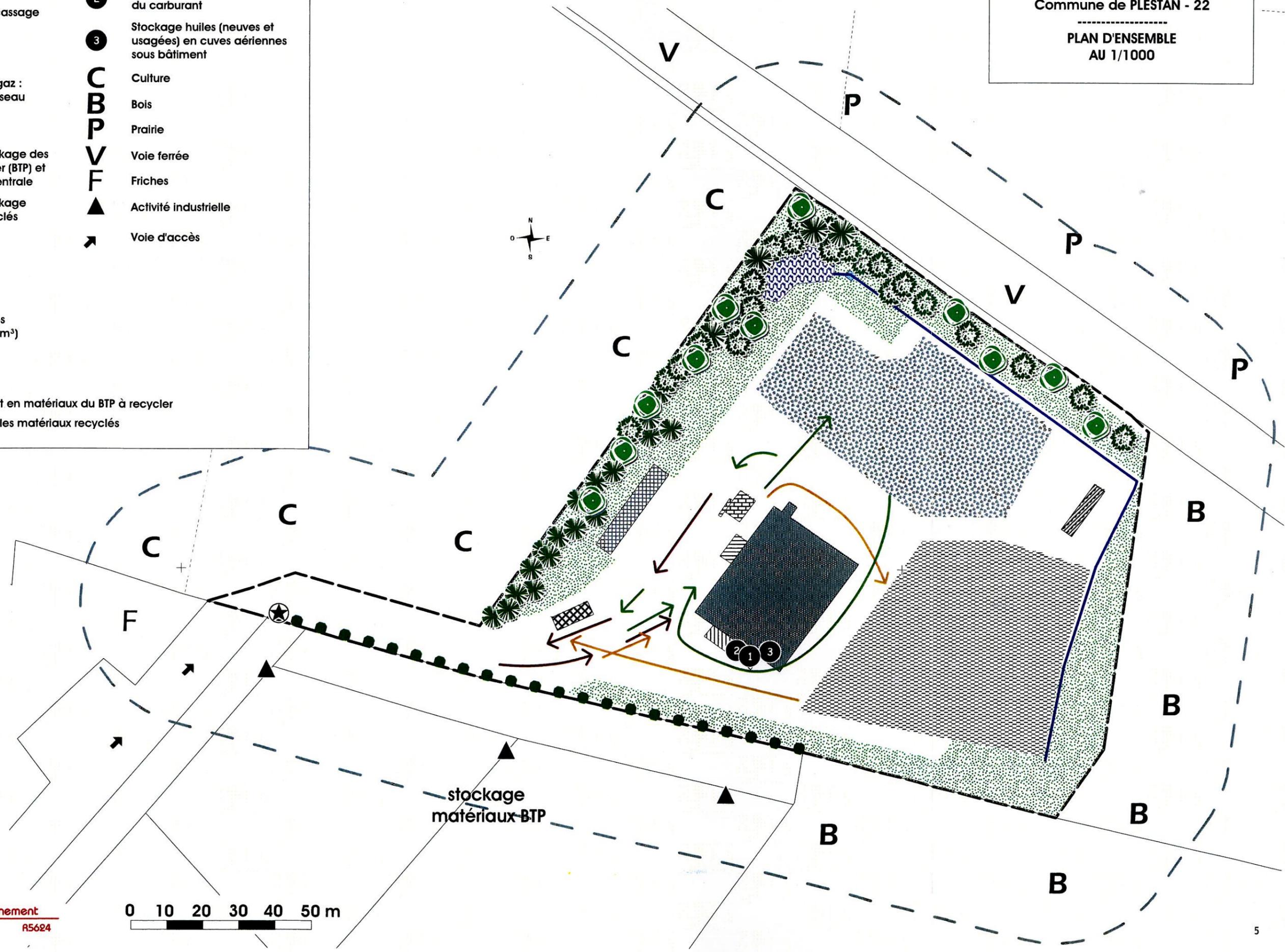
 Périimètre du site
 Rayon de 200 m
 Limite de section cadastrale

S.I.E.
 P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
 Commune de PLESTAN - 22

 PLAN D'ENSEMBLE
 AU 1/1000

-  Périmètre du site
 -  Centrale d'enrobage
 -  Bascule
 -  Aire étanche
 -  Installation de concassage criblage mobile
 -  Bureaux et poste de commande
 -  Arrivée et coupure gaz : branchement sur réseau
 -  Zone de bâchage des camions
 -  Plate-forme de stockage des matériaux à recycler (BTP) et granulats pour la centrale
 -  Plate-forme de stockage des matériaux recyclés
 -  Parking
 -  Espace vert
 -  Haie
 -  Fossé
 -  Déshuileur
 -  Bassin de recueil des eaux pluviales (300 m³)
-  Rayon de 35 m
 -  1 Cuve aérienne de gasoil sous auvent
 -  2 Zone de distribution du carburant
 -  3 Stockage huiles (neuves et usagées) en cuves aériennes sous bâtiment
 -  C Culture
 -  B Bois
 -  P Prairie
 -  V Voie ferrée
 -  F Friches
 -  ▲ Activité industrielle
 -  ↗ Voie d'accès

- Circulation**
-  → Camions enrobés
 -  → Camions alimentant en matériaux du BTP à recycler
 -  → Camions évacuant les matériaux recyclés



IMPACTS DU PROJET ET MESURES DE LIMITATION

I- ASPECT PAYSAGER

IMPACT

Le projet se situe sur le Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre qui est destiné à l'accueil d'activités artisanales, industrielles et commerciales. Pour une partie, cette zone est déjà occupée par des activités principalement industrielles. Notons également que la périphérie du Parc d'Activités est marquée par la présence d'un parc éolien (au Nord), d'une voie ferrée (liaison SNCF - ST BRIEUC - RENNES), et de la Route Nationale n°12 au Sud. Le paysage local est déjà fortement anthropisé.

La perception visuelle sur le projet sera principalement liée à la partie sommitale de la centrale : cheminée de 1 m de diamètre, et faîtage du bâtiment à ≈ 12 m ainsi qu'au sommet du stockage de matériaux en attente de recyclage ou recyclés. **Notons cependant que la visibilité sur le projet est très limitée et principalement proche et sans enjeu : voie ferrée sur quelques centaines de mètres et parcelle voisine.** Les perceptions, qui seront partielles et ponctuelles, depuis les autres secteurs (hors Parc d'Activités) seront nulles (depuis le Sud, l'Est et l'Ouest), et très réduites et lointaines depuis le Nord-Ouest.

MESURES

Les aménagements proposés pour l'intégration paysagère du projet respecteront les prescriptions architecturales et paysagères du Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre.

➤ Implantation et caractéristiques des bâtiments

Le bâtiment de la centrale sera implanté perpendiculairement à la R.N. 12.

La centrale d'enrobage sera confinée dans un bâtiment respectant la répartition des volumes et le choix des matériaux, définis dans le cahier de prescriptions du Parc d'Activités. La hauteur maximale du bâtiment sera de 12 mètres au droit du faîtage.

Les planches ci-jointes illustrent la perception du site depuis la périphérie.

➤ Couleur des bâtiments

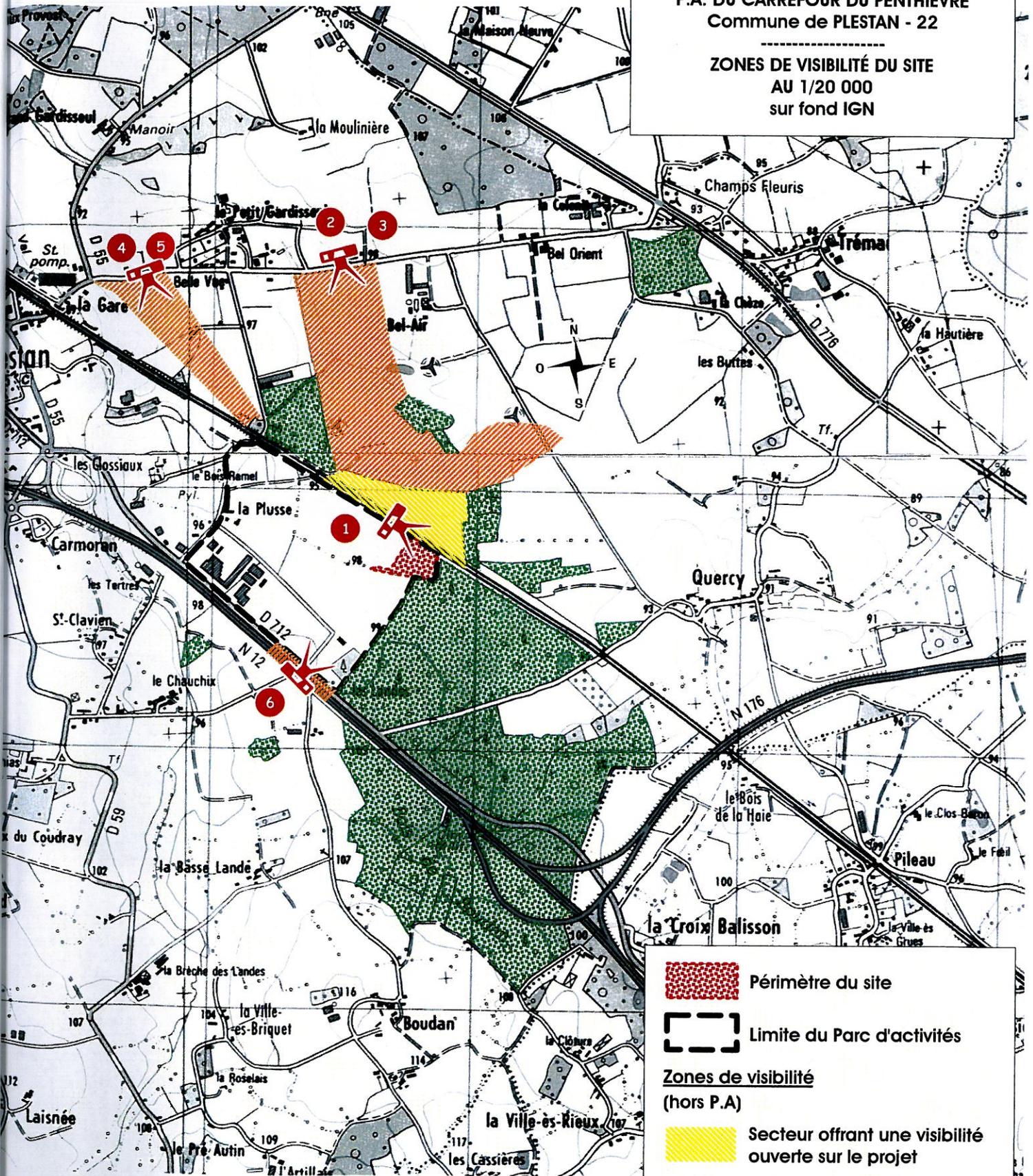
Les couleurs du bâtiment accueillant la centrale sont précisées sur les coupes jointes. Elles répondent aux cahiers de prescriptions : noir graphite et gris beige. Les bâtiments (en dur) accueillant les bureaux et la salle de commande de la centrale présenteront des façades de couleurs vives dans les tons clairs (sable).

► **Espaces verts et haies périphériques**

- La haie déjà existante en limite Sud du projet sera conservée conformément aux préconisations des écologues ayant réalisés l'étude d'impact floristique et faunistique du Parc d'Activités. Les lisières du boisement limitrophe au projet (secteurs Sud-Est et Est) ne seront pas affectées par l'activité.
- Un espace vert comprenant une haie bocagère sera réalisé en limite Ouest du projet ainsi que le long de la voie ferrée. Cet espace sera effectué conformément aux prescriptions qui sont rappelées sur l'extrait du cahier des prescriptions du Parc d'Activités ci-joint.

S.L.E.
P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
 Commune de PLESTAN - 22

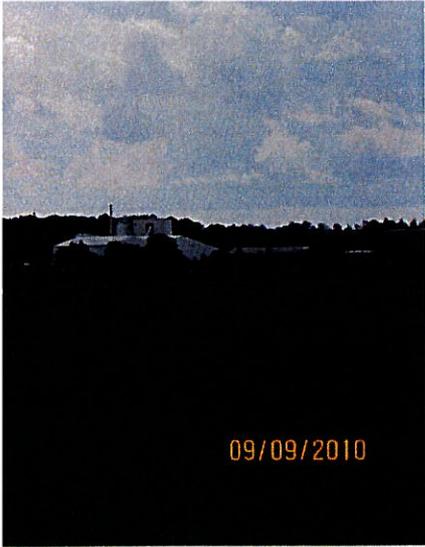
ZONES DE VISIBILITÉ DU SITE
 AU 1/20 000
 sur fond IGN



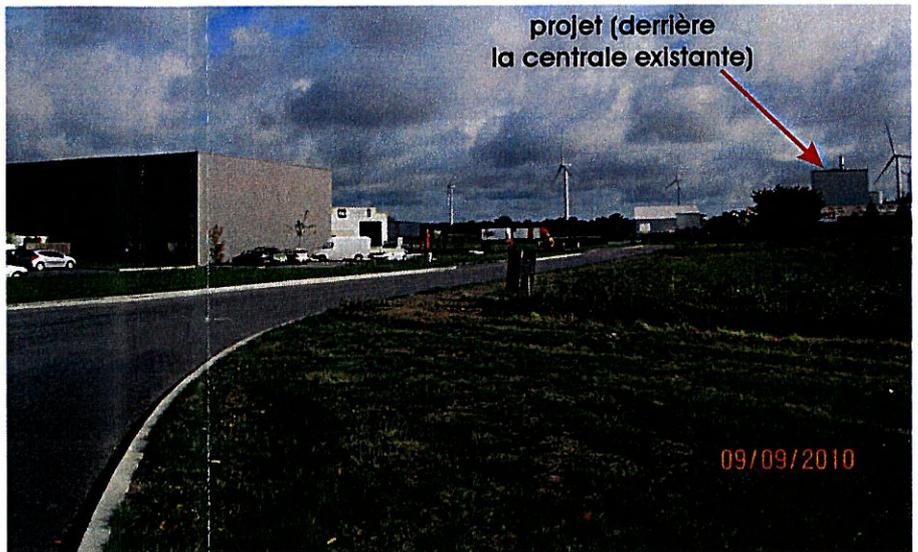
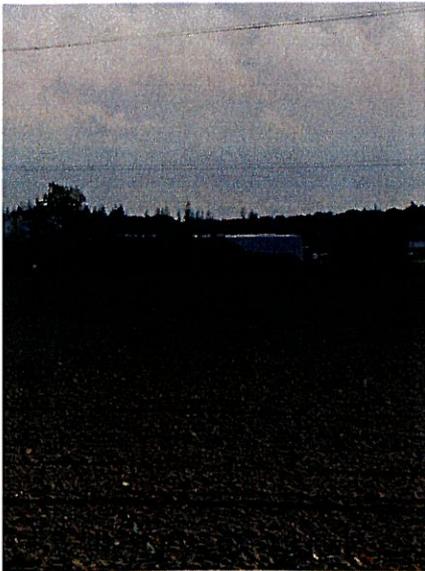
-  Périmètre du site
-  Limite du Parc d'activités
- Zones de visibilité**
(hors P.A.)
-  Secteur offrant une visibilité ouverte sur le projet
-  Secteur offrant une visibilité partielle et ponctuelle sur le projet
- Ecrans**
-  Protection visuelle : boisement
-  Prise de vue

S.L.E.
P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
Commune de PLESTAN - 22

VISIBILITÉ DU SITE



6 Vue depuis le Sud (accès au Parc d'Activités depuis la RD 712)





1 Vue directe depuis le voie SNCF

2 Vue partielle et ponctuelle depuis le secteur Nord



3 Zoom depuis le secteur Nord



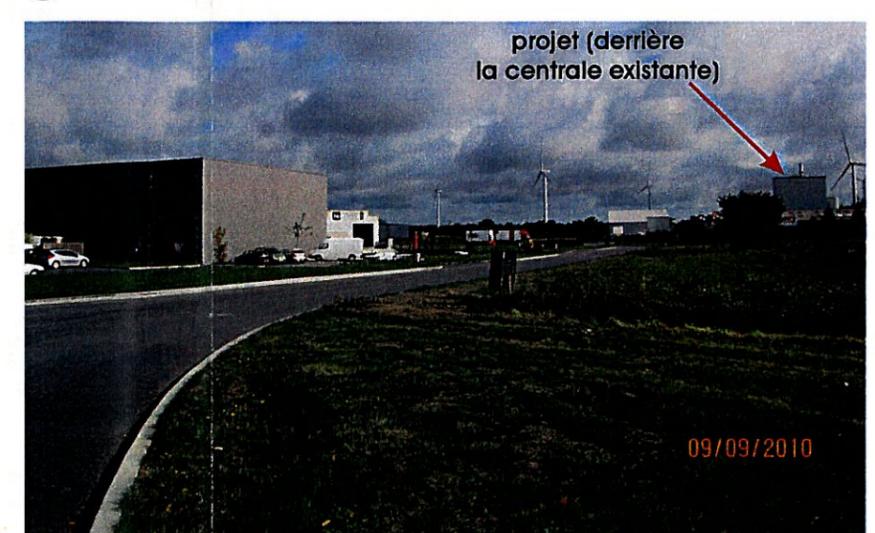
4 Vue partielle et ponctuelle depuis Belle-Vue



5 Zoom depuis Belle-Vue



6 Vue depuis le Sud (accès au Parc d'Activités depuis la RD 712)



II- LES MILIEUX BIOLOGIQUES

Les mesures et dispositions permettant la conservation de la biodiversité aux abords du projet sont les suivantes :

► Secteur Nord-Est

Chemin avec habitat de bas marais acide d'intérêt européen entre la voie SNCF et le boisement au Nord-Est.

⇒ **Mesures** : **aucun aménagement n'est prévu dans cette zone**, elle sera conservée en l'état.

► Secteur Est

Lisière de boisement (limite Est du projet).

⇒ **Mesures** : des dispositions seront prises par le biais du cahier des charges des travaux et des cahiers des charges de cession de terrain pour prévenir toute dégradation du sol et de la végétation lors des travaux d'aménagement publics et privés. Une bande enherbée de transition est prévue entre les espaces dédiés aux activités économiques et la lisière du boisement. Elle sera gérée par fauchage.

► Secteur Sud

Haie de grands arbres en relation avec le boisement : cette haie est colonisée par divers oiseaux (passereaux et pic épeiche) et les chauve-souris chassent activement et préférentiellement autour des arbres.

⇒ **Mesures** : **cette haie sera conservée. Une bande d'espaces verts de 10 m aménagée de part et d'autre de la haie en assurera sa pérennité.**

► Secteur Sud-Est

Petit secteur plus humide dans la partie Nord du Parc d'Activités, soit en limite Sud-Est du projet, au niveau d'une parcelle actuellement cultivée et comportant des ornières.

⇒ **Mesures** : **une prairie à caractère humide** sous forme de noue sera implantée et permettra de retrouver la biodiversité botanique de ce secteur. Elle constituera une zone de transition entre le boisement et la zone aménagée.

- Enfin, concernant les espaces verts qui seront reconstitués entre les futures constructions, il sera prescrit : de planter des haies sur talus en limite séparative, composées **d'espèces indigènes**.

Le plan joint extrait de cette étude localise les zones à préserver (*Extrait de l'étude d'impact réalisée par Adepe - FCE - 2LM Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre - en Septembre 2007*).

L'étude d'impact de la zone d'activités a mis en évidence des zones présentant un patrimoine végétal intéressant. Elles sont essentiellement situées en marges Est du Parc d'Activités ainsi qu'au Nord-Ouest.

II- LES MILIEUX BIOLOGIQUES

Les mesures et dispositions permettant la conservation de la biodiversité aux abords du projet sont les suivantes :

► Secteur Nord-Est

Chemin avec habitat de bas marais acide d'intérêt européen entre la voie SNCF et le boisement au Nord-Est.

⇒ **Mesures** : **aucun aménagement n'est prévu dans cette zone**, elle sera conservée en l'état.

► Secteur Est

Lisière de boisement (limite Est du projet).

⇒ **Mesures** : des dispositions seront prises par le biais du cahier des charges des travaux et des cahiers des charges de cession de terrain pour prévenir toute dégradation du sol et de la végétation lors des travaux d'aménagement publics et privés. Une bande enherbée de transition est prévue entre les espaces dédiés aux activités économiques et la lisière du boisement. Elle sera gérée par fauchage.

► Secteur Sud

Haie de grands arbres en relation avec le boisement : cette haie est colonisée par divers oiseaux (passereaux et pic épeiche) et les chauve-souris chassent activement et préférentiellement autour des arbres.

⇒ **Mesures** : **cette haie sera conservée. Une bande d'espaces verts de 10 m aménagée de part et d'autre de la haie en assurera sa pérennité.**

► Secteur Sud-Est

Petit secteur plus humide dans la partie Nord du Parc d'Activités, soit en limite Sud-Est du projet, au niveau d'une parcelle actuellement cultivée et comportant des ornières.

⇒ **Mesures** : **une prairie à caractère humide** sous forme de noue sera implantée et permettra de retrouver la biodiversité botanique de ce secteur. Elle constituera une zone de transition entre le boisement et la zone aménagée.

- Enfin, concernant les espaces verts qui seront reconstitués entre les futures constructions, il sera prescrit : de planter des haies sur talus en limite séparative, composées **d'espèces indigènes**.

Le plan joint extrait de cette étude localise les zones à préserver (*Extrait de l'étude d'impact réalisée par Adepe - FE - 2LM Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre - en Septembre 2007*).

L'étude d'impact de la zone d'activités a mis en évidence des zones présentant un patrimoine végétal intéressant. Elles sont essentiellement situées en marges Est du Parc d'Activités ainsi qu'au Nord-Ouest.

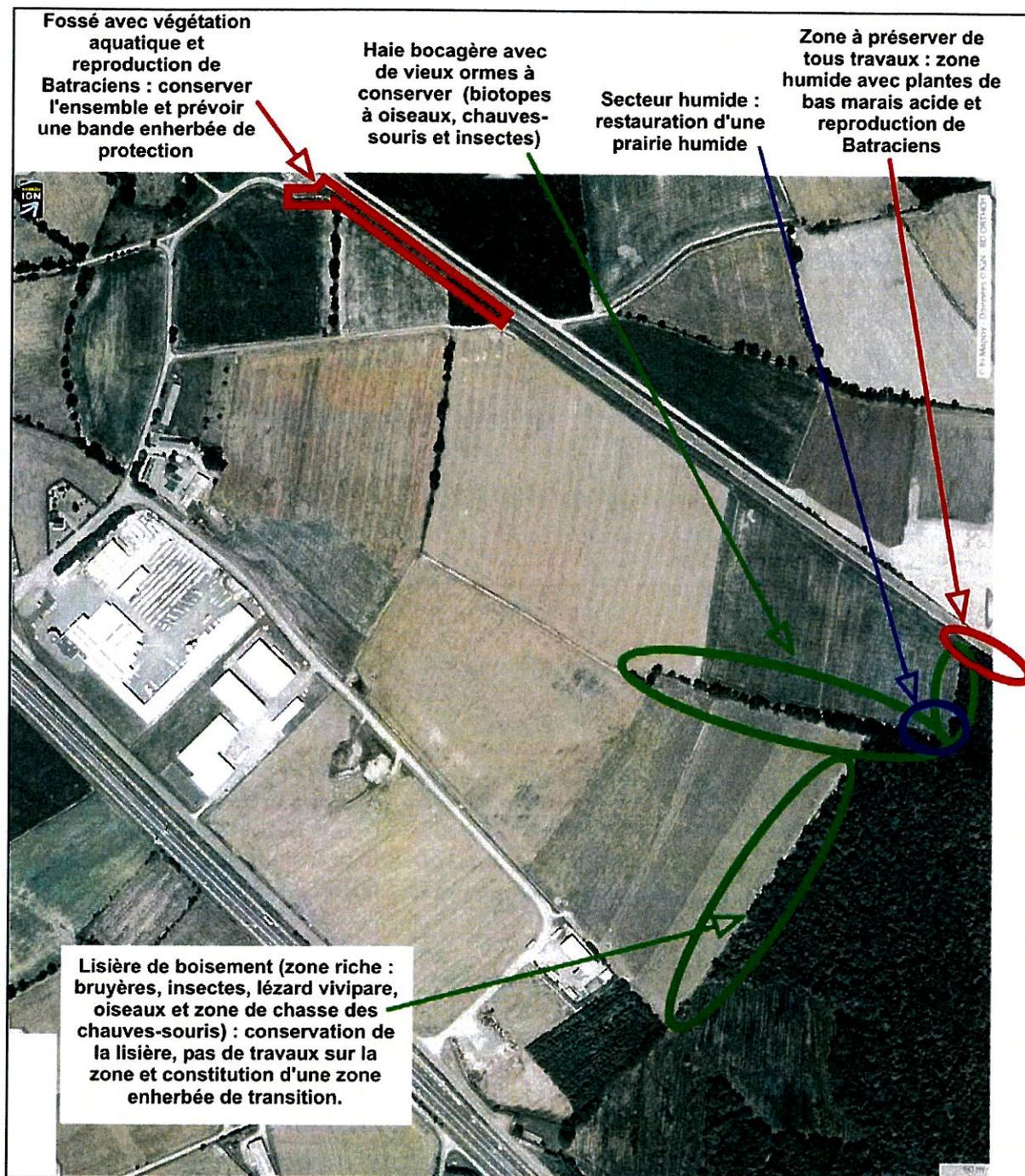


Figure 16 : Recommandations concernant les milieux les plus remarquables du site d'étude (zones à préserver)

III- LES EAUX

Cf. Plan de gestion des eaux au 1/1 000

Les eaux pluviales issues du périmètre de la centrale seront dirigées gravitairement (après passage dans un système séparateur d'hydrocarbures pour les eaux issues de la plate-forme accueillant la centrale) vers un bassin de décantation spécifique à la plate-forme puis vers le bassin d'orage du Parc d'Activités.

Les préventions principales concernent les stockages des hydrocarbures sur bassin de rétention adaptés étanche.

IV- LE VOISINAGE

IV.1- La population

Le projet est située dans un Parc d'Activités aménagé pour accueillir des activités industrielles et artisanales.

La résidence la plus proche est située à plus de 500 m au Sud. Toutes les autres résidences se situent à plus de 800 m.

IV.2- Les niveaux sonores

Les émergences (niveau de bruit entre activité et arrêt d'activité) liées au fonctionnement de la centrale respecteront les prescriptions réglementaires.

Le niveau sonore attendu au droit de la résidence la plus proche (les Landes) sera très légèrement augmenté, inférieur à 1 dB(A), par rapport au niveau du bruit ambiant actuel.

Rappel de la réglementation :

L'Arrêté du 23/01/1997 définit les valeurs d'émergences admissibles au droit du ZER (Zone à Emergence Réglementée), qui sont les suivantes :

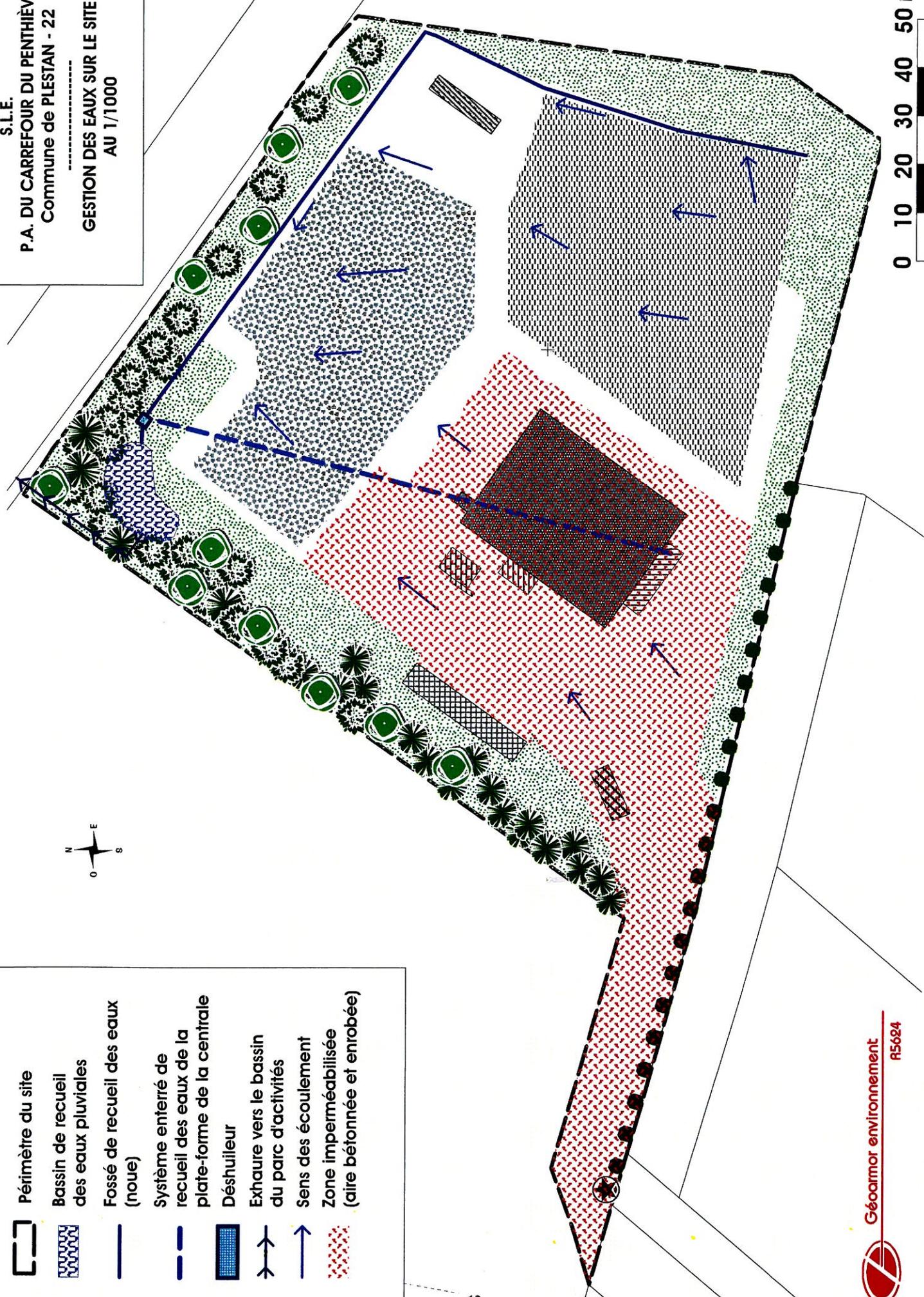
Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période diurne allant de 7 h à 22 h, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période nocturne allant de 22 h à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

S.L.E.
P.A. DU CARREFOUR DU PENTHIÈVRE
 Commune de PLESTAN - 22

GESTION DES EAUX SUR LE SITE
 AU 1/1000



	Périmètre du site
	Bassin de recueil des eaux pluviales
	Fossé de recueil des eaux (noue)
	Système enterré de recueil des eaux de la plate-forme de la centrale
	Déshuilleur
	Exhaure vers le bassin du parc d'activités
	Sens des écoulements
	Zone imperméabilisée (aire bétonnée et enrobée)



13

IV.3- Les émissions atmosphériques - poussières et gaz

POUSSIÈRES

La préparation d'enrobés nécessite préalablement le séchage des granulats. Les gaz utilisés pour le séchage se chargent de fines particules aussi sont-ils dirigés vers un dispositif de filtres à manches auto-nettoyant permettant la capture des poussières. Des contrôles seront réalisés sur les gaz ainsi évacués par un conduit unique, la cheminée.

La circulation des camions et engins peut également être à l'origine d'envolée de poussières. Les voies de circulation interne seront enrobées et les aires de stockage entretenue, voire arrosées si nécessaire en période sèche.

GAZ

Les gaz de séchage ont pour origine le brûlage de gaz de ville. La combustion peut libérer des oxydes d'azote (NOx) et de soufre (SO₂), ainsi que des composés organiques volatiles (COV).

Le réglage de la centrale et ses conditions de fonctionnement sont importants pour réduire ces émissions qui sont canalisées dans la cheminée et évacuées dans l'atmosphère. L'utilisation d'un combustible gazeux est un facteur de limitation des productions de molécules soufrées.

Des mesures seront également effectuées sur les gaz restitués à l'atmosphère (les productions gazeuses réalisées sur des centrales en activités de travaux publics montrent le respect des prescriptions en matière de rejet).

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES REJETS À L'ATMOSPHÈRE

Elément	Valeur relevée sur (*) centrale équivalente (mg/Nm ³)	Limite réglementaire en mg/Nm ³ (arrêté du 02/02/98) ⁽¹⁾
Poussières	< 50	100
NO _x	< 200	500 (si flux horaire > 25 kg/h)
SO ₂	< 300	300 (si flux horaire > 25 kg/h)
COV	< 110	110 (si flux horaire > 2 kg/h)

* Données constructeur

□ RÉSULTATS DE LA MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE - RÉSUMÉ

Présenté dans le chapitre V du fascicule 2

La simulation de dispersion atmosphérique a été conduite en considérant :

- l'activité de la centrale S.L.E.,
- le cumul des deux centrales présentes sur le Parc d'Activités.

▷ Les conditions de la modélisation :

- les valeurs prises en compte sont celles des maxima autorisés (Cf. *Tableau précédent "Limite réglementaire"*),
- les données météorologiques utilisées sont celles de Trémuson au pas tri-horaire sur 3 ans (2006 à 2008),
- pour les PM10 ou poussières, le calcul a été réalisé en tenant compte de deux conditions : un calcul sans phénomène de dépôt, et un calcul en considérant l'existence de dépôts (à sec), le second étant plus représentatif de la réalité. Pour les calculs avec dépôts, les diamètres des particules considérées ont été les suivants : 10, 7,5, 5 et 2,5 μm correspondant pour chacun à 1/4 des quantités émises, avec une densité de 1,8. Il a été également considéré un fonctionnement de 8 h/j sur 220 j (soit ≈ 1760 h/an), ce qui est très au-dessus de la réalité.

▷ Résultats de la modélisation

Les concentrations moyennes annuelles **maximales** calculées sont les suivantes :

Composés	Concentration moyenne maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$		Rappel des objectifs de qualité de l'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Distance au site		Direction de zone de concentration maximale	
	centrale S.L.E. uniquement	Cumul des deux centrales		centrale S.L.E. uniquement	Cumul des deux centrales	centrale S.L.E. uniquement	Cumul des deux centrales
SO ₂	0,464	1,376	50	≈ 1000 m	≈ 500 m	Nord-Est	Nord-Est
NO _x	0,552	0,649	40	≈ 1000 m	≈ 500 m	Nord-Est	Nord-Est
COV (benzène)	0,12	0,143	2	≈ 1000 m	≈ 500 m	Nord-Est	Nord-Est
PES avec dépôt sec	0,037	0,064	30	≈ 1000 m	≈ 500 m	Nord-Est	Nord-Est
PES sans dépôt sec	0,055	0,092		≈ 1000 m	≈ 500 m	Nord-Est	Nord-Est

Les dépôts restent faibles au maximum :

- 0,097 g/m²/an pour les PES (uniquement la centrale S.L.E.),
- 0,162 g/m²/an pour les PES (cumul des deux centrales).

V- AUTRES ASPECTS

- ▶ Les déchets (huiles, métaux, pneumatiques, bandes caoutchoutées...) seront évacués et/ou retraités par des filières spécialisées.
- ▶ Les boues : liées à la propreté et l'entretien du site en période humide.
- ▶ Les circulations : le trafic engendré par cette activité sera de l'ordre de 12 à 14 camions/heure.
- ▶ Il n'y a pas de source lumineuse, de production de vibration, d'incidence sur la sécurité publique.

Les procédures d'entretien, de nettoyage, de circulation sur le site seront des opérations limitant les apports et dépôts de particules sur les chaussées et voies publiques et donc sur la sécurité des usagers.

VI- LA SANTÉ HUMAINE

Les activités projetées sont à l'origine d'émissions de particules et des gaz libérés à l'atmosphère avant dispersion (*Cf. ci-dessus*).

Les calculs de dispersion et de répartition de ces émissions en périphérie ne mettent pas en évidence un risque de type sanitaire (*Cf. Chapitre V.4.1 - Caractérisation des risques*) pour les populations riveraines dans une vaste périphérie dès lors que les dispositifs sont entretenus et les combustibles conformes aux prescriptions.

VII- CONCLUSIONS

On retiendra donc les éléments du tableau suivant qui présente les impacts, leur durée et les mesures qui sont de nature à les réduire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX IMPACTS

Impact de la centrale d'enrobage / plate-forme de traitement / stockage des matériaux à recycler	Moyens d'atténuation
LE PAYSAGE :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aspect topographique et visibilité (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - création de haies en limites Ouest et Nord du projet situé dans un Parc d'Activités - couleur des bâtiments en accord avec le cahier des prescriptions
ASPECTS BIOLOGIQUES :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Milieu terrestre : suppression de culture (2) ▶ Milieu aquatique : risque de transfert par les eaux (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - entretien végétation - conservation des espaces intéressants au titre de la biodiversité (lisière du boisement Est, ...) - limitation des rejets par gestion des eaux pluviales
LES EAUX :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recueil et gestion des eaux pluviales - risque d'entraînement (2) ▶ Drainage des eaux souterraines (aucun) (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - passage dans un bassin de décantation et dans un déshuileur avant restitution au réseau interne du Parc d'Activités - confinement des hydrocarbures et bassin de rétention - aucun impact et donc pas de mesures particulières sinon confinement des hydrocarbures sur plate-forme imperméabilisée et couverte avec rétention.
LE VOISINAGE :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les bruits : zone industrielle à proximité d'une voie express (1) ▶ Les poussières envols et émissions lors du séchage des granulats (1) (2) ▶ Les boues : risque de transfert sur périphérie et voies publiques (1) ▶ Les gaz de combustion émissions par gaz naturel (1) (2) ▶ Les trafics (1) 	<ul style="list-style-type: none"> - contexte de proximité de la voie express (R.N. n° 12) - projet situé dans un Parc d'Activités - travail en période de jour - traitement des gaz dans un dispositif de capture et recyclage des fines recueillies - zone de stockage des matériaux et de circulation compactée empierrée - aspersion humidification en période sèche si besoin - circulation d'enlèvement sur voie enrobée - drainage des eaux vers le bassin de décantation - utilisation de gaz naturel - contrôle des émissions - éjection par cheminée de grande hauteur - aménagement et entretien des voies internes enrobées pour les principales, signalisation de la sortie
AUTRES ASPECTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les servitudes : aucune (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - en l'absence d'impact, il n'est pas envisagé de mesures particulières

(1) aspect associé aux heures d'activités de la centrale

(2) aspect temporaire (lié à l'installation)

Aucun impact permanent n'est attendu au-delà de la durée totale d'exploitation du site.